

APIDO

rt-Marseille:
le train
et la Deutsch
inauguré
23 mars une
liaison directe
Marseille et
Francfort. En passant par
grande vitesse
TGV, le trajet est
de 90 minutes.
partira chaque
14 de Marseille
vers Francfort à
14h. Dans l'autre
sens, partira chaque
14h de Francfort
vers Marseille à
14h.

SNCM,
de fer
rent

oir refusé la
ion du président
Nico Sarkozy
il de
nce de la SNCM
ter la compagnie
euro symbolique,
tivité Territoriale
(CTC) a voté
23 mars les
s modalités de la
maritime de
s prévoient la
n du nombre de
rs subventionnés
00, contre plus
llion
ment, et oblige
ntreprise à se
de 700 à 800
is, selon la
1 de la SNCM. La
it déposé un
de grève
ctible, avant de
cter.

isico sans
rter olympien
t le "risque élevé
nces et de
ations", le
re de l'intérieur.
aux supporters
ais tout
ment à Paris lors
h qui opposera le
OM, le 8 avril,
31^e journée de

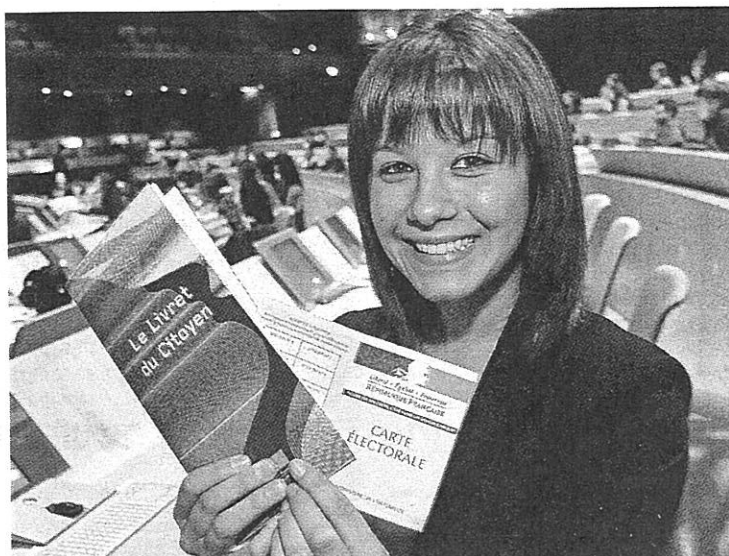
ELECTIONS. La mairie vient d'organiser sa 1^{ère} cérémonie de la Citoyenneté au cours de laquelle 100 jeunes Marseillais ont reçu leur carte d'électeur.

7 000 jeunes vont voter pour la toute première fois

Toute première fois, toute première fois... Le visage poupin, à peine sortis de l'adolescence, à l'occasion de la Présidentielle, ils vont accomplir leur devoir de citoyen, en déposant leur bulletin dans l'urne... En 2011, l'Insee a transmis à la Ville de Marseille, conformément à la loi du 10 novembre 1997 relative à l'inscription d'office, une liste de 7 239 jeunes atteignant l'âge de 18 ans dans l'année (nés en 1993). Ne connaissant pas forcément la législation en vigueur, 5,13% d'entre eux (soit au total 371 jeunes) ont procédé

La Ville de Marseille a enregistré, l'an dernier, 18 573 inscriptions supplémentaires.

à une inscription spontanée auprès de la division Élections ou dans un bureau municipal de proximité. Si le 16^e est le moins représenté, avec cinq jeunes, c'est que c'est également le secteur géographique de la ville comptant le moins d'électeurs (9 408 au 28 février 2011) et le moins peuplé. Le 8^e arrondissement est le plus représenté avec 44 inscriptions volontaires, suivi du 3^e avec 35 jeunes, puis du 9^e (33 jeunes). Certains figuraient déjà sur le fichier transmis par l'Insee, en revanche, d'autres n'y étaient pas inscrits, n'ayant pas été recensés l'année de leurs 16 ans. Pour récompenser cette démarche volontaire témoignant d'un réel intérêt pour la chose politique, la Ville de Marseille a décidé de retenir ce groupe de futurs électeurs, lors de la première cérémonie de la Citoyenneté, organisée à l'Espace Bargemon, dans le cadre du plan Mieux Vivre Ensemble. Au final, sur les 371 inscrits volontaires, 100 se sont rendus disponibles pour recevoir leur carte d'électeur.



Marie Aderno, la plus jeune inscrite volontaire avec Bakary Kalifa, se donne encore le temps de la réflexion, même si elle a bien déjà une petite idée...

des mains du premier magistrat de la cité. Réunis dans l'hémicycle jeudi 22 mars, là où se tiennent les séances

La plus jeune

Un large sourire et la fierté de tenir sa carte d'électeur... Née le 28 décembre 1993, Marie Aderno est la plus jeune des inscrits volontaires. En classe de terminale ES à Marseilleveyre, cette habitante du 8^e s'est inscrite juste à temps le 31 décembre: "C'est important de s'intéresser à son pays et à la vie politique." Pour qui votera-t-elle? "J'ai ma petite idée mais ça peut encore évoluer"... Marie a apprécié cette cérémonie et le discours du maire: "C'est quelqu'un de juste et d'humain".

du conseil municipal, ces tout jeunes électeurs ont d'abord sagement écouté l'introduction de Daniel Sperling, adjoint chargé de l'État civil rappelant "qu'être citoyen, c'est voter mais que la citoyenneté, c'est aussi autre chose. En premier lieu, c'est le respect d'autrui mais également le respect des intérêts collectifs". Peu habitués à rencontrer leurs édiles, ces Marseillais, âgés d'à peine 18 ans, ont assisté patiemment à la prestation de Jean-Claude Gaudin. Intarissable malgré sa voix éraillée, le maire a souligné leur geste significatif de leur inscription spontanée: "Vous avez marqué votre volonté d'être acteur". Le sénateur n'a pas manqué de rappeler l'importance d'aller voter. Puis, c'est l'ancien prof qui a pris la parole. Avec passion, Jean-Claude Gaudin leur a donné un rapide cours d'histoire: des 517 Fédérés partis à la conquête de Paris à la naissance de la Marseillaise sans oublier la transformation du Vieux-Port en zone piétonne. Quelques anecdotes sur son par-



Une centaine de jeunes Marseillais qui se sont inscrits spontanément sur les listes électorales avant le 31 décembre 2011 ont reçu, jeudi 22 mars, leur carte électorale, des mains du maire Jean-Claude Gaudin et de Daniel Sperling, adjoint chargé de l'État civil.

cours politique (il a été le benjamin du conseil municipal en 1965), sur la manière dont il a accueilli le jury de Marseille Provence 2013 et rapide explication sur le fonctionnement du conseil municipal... avant de céder (enfin!) la parole aux jeunes électeurs. Première question percutante: "Pourquoi refuser l'organisation du meeting de Mélenchon sur les plages du Prado?" "Je n'interdis rien, a précisé le

La cité phocéenne compte désormais plus de 490 000 électeurs.

maire, mais nous n'avons jamais accueilli de meeting politique sur les plages. Il y a le Dôme, le Palais des Sports ou encore les parkings du parc Chanot"... Des interrogations également sur la violence et l'insécurité... Après avoir expliqué l'arrêté anti-agressivité, le maire a souligné que "son rôle était de faire que les communautés viennent ensemble, se respectent"... Et pour clore cette cérémonie, édiles et jeunes électeurs ont chanté la Marseillaise, histoire de marquer ce moment pas comme les autres! ■

Geneviève Van Lède

Vote par procuration: "C'est le bon moment"

Lors de la dernière élection présidentielle de 2007, 18 420 électeurs avaient voté par procuration au premier tour, 17 422 au deuxième... "Il ne faut pas attendre la dernière semaine, rappelle Daniel Sperling, adjoint chargé de l'État civil, pour être sûr que le mandataire reçoive les documents en temps et en heure. C'est le bon moment de s'en préoccuper"... Ainsi, les électeurs qui ne peuvent se déplacer ou être présent dans leur commune d'inscription le jour du scrutin (les dimanches 22 avril et 10 mai) ont la possibilité de désigner un mandataire. Ce dernier doit jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant.

● Où établir une procuration?

Le demandeur doit se présenter personnellement, muni d'un justificatif d'identité auprès du greffe du Tribunal d'instance, d'un commissariat ou d'une gendarmerie.

● Quand la faire établir?

L'autorité qui établit la procuration, doit adresser, en recommandé ou par porteur, un volet à la mairie qui enregistre et contrôle la validité de la procuration. Le défaut de réception, par le maire, fait obstacle à ce que le mandataire participe au scrutin. Enfin, si le mandat ne peut se déplacer pour établir la procuration, il peut saisir par lettre recommandée le commissariat de police ou le tribunal d'instance et demander sur justificatif (certificat médical ou justificatif d'invalidité) à ce que quelqu'un se déplace à son domicile. ■



Qui peut encore s'inscrire?

L'inscription sur les listes électorales est clause au 31 décembre 2011. La loi autorise des dérogations: les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars et le jour de l'élection, les personnes qui déménagent pour des motifs professionnels, les militaires retournant à la vie civile et les personnes recouvrant l'exercice du droit de vote après le 1^{er} janvier. ■